

**Nom commercial :** edding encre inclus dans: edding 8404 aérospatiale marqueur

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 16.01.2024

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 06.09.2022

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**edding encre inclus dans: edding 8404 aérospatiale marqueur**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Encre destinée à l'utilisation dans des feutres

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

edding International GmbH

Bookkoppel 7

D-22926 Ahrensburg

N° de téléphone +49 (0) 41 02 / 80 8-0

**Service émetteur / téléphone**

+49 (0)4102 - 808-0

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Irrit. 2; H319

Skin Irrit. 2; H315

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH07

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Mentions de danger (UE)**

EUH208

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

**Conseils de prudence**

**Nom commercial :** edding encre inclus dans: edding 8404 aérospatiale marqueur

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 16.01.2024

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 06.09.2022

**Région:** FR

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P280 Porter des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

**Caractérisation chimique**

Préparation aqueuse

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	<b>ammoniac</b>		
	1336-21-6 215-647-6 007-001-01-2 -	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400	< 2,50 % en poids
2	<b>éthylène-glycol</b>		
	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1 -	Acute Tox. 4*; H302	<= 1,00 % en poids
3	<b>2-amino-2-méthylpropanol</b>		
	124-68-5 204-709-8 603-070-00-6 -	Aquatic Chronic 3; H412 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	<= 1,00 % en poids
4	<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>		
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 -	Acute Tox. 4*; H302 Aquatic Acute 1; H400 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	< 0,05 % en poids
5	<b>NOIR DE CARBONE</b>		
	1333-86-4 215-609-9 - -	-	>= 10,00 - < 20,00 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(\*; \*\*, \*\*\*, \*\*\*\*) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	B	STOT SE 3; H335: C >= 5%	-	-
4	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

### 3.3 Autres informations

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité font référence à l'encre contenue dans le produit (marqueur).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Nom commercial :** edding encre inclus dans: edding 8404 aérospatiale marqueur

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 16.01.2024

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 06.09.2022

**Région:** FR

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

##### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

##### Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

##### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

##### Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Agent d'extinction approprié

Mousse; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée

##### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

##### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Nom commercial :** edding encre inclus dans: edding 8404 aérospatiale marqueur

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 16.01.2024

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 06.09.2022

**Région:** FR

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Aucun(e) n'est connu(e).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>NOIR DE CARBONE</b>	<b>1333-86-4</b>	<b>215-609-9</b>
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
	Noir de carbone		
	VLE (8h)	3,5	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>éthylène-glycol</b>	<b>107-21-1</b>	<b>203-473-3</b>
	<b>2000/39/EC</b>		
	Ethylene glycol		
	VLE (courte durée)	104	mg/m <sup>3</sup> 40 ppm
	VLE (8h)	52	mg/m <sup>3</sup> 20 ppm
	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
	Ethylèneglycol (vapeur)		
	VLE (courte durée)	104	mg/m <sup>3</sup> 40 ppm
	VLE (8h)	52	mg/m <sup>3</sup> 20 ppm
	Remarque/s	*	

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

#### Equipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

##### Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

##### Protection des mains

**Nom commercial :** edding encre inclus dans: edding 8404 aérospatiale marqueur

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 16.01.2024

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 06.09.2022

**Région:** FR

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

**Divers**

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>			
liquide			
<b>Etat</b>			
liquide			
<b>Couleur</b>			
noir			
<b>Odeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>pH</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Valeur	env.	100	°C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Non applicable			
<b>Température d'inflammation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
non disponible			
<b>Solubilité dans l'eau</b>			

**Nom commercial :** edding encre inclus dans: edding 8404 aérospatiale marqueur

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 16.01.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 06.09.2022

Région: FR

Remarque/s	soluble
<b>Solubilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Viscosité cinématique</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Caractéristiques des particules</b>	
Donnée non disponible.	

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	edding encre inclus dans: edding 8404 aérospatiale marqueur
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
DL50		5840	mg/kg de poids corporel
Espèces		rat	
Source		Fabricant	
2	2-amino-2-méthylpropanol	124-68-5	204-709-8
DL50		2760 - 3040	mg/kg de poids corporel
Espèces		rat	
Méthode		OCDE 401	
Source		ECHA	

**Nom commercial :** edding encre inclus dans: edding 8404 aérospatiale marqueur

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 16.01.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 06.09.2022

Région: FR

<b>Toxicité dermale aiguë</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
DL50		9530	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		
2	2-amino-2-méthylpropanol	124-68-5	204-709-8
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>
Donnée non disponible.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>
Donnée non disponible.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>
Donnée non disponible.

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>
Donnée non disponible.

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>
Donnée non disponible.

<b>Cancérogénicité</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>
Donnée non disponible.

<b>Danger par aspiration</b>
Donnée non disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-amino-2-méthylpropanol	124-68-5	204-709-8
CL50		190	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Lepomis macrochirus		
Source	ECHA		

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>

**Nom commercial :** edding encre inclus dans: edding 8404 aérospatiale marqueur

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 16.01.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 06.09.2022

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-amino-2-méthylpropanol	124-68-5	204-709-8
CE50		193	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

#### Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-amino-2-méthylpropanol	124-68-5	204-709-8
CE50		402	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Scenedesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

#### Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

### 12.8 Autres informations

#### Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

### 14.2 Transport IMDG



**Nom commercial :** edding encre inclus dans: edding 8404 aérospatiale marqueur

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 16.01.2024

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 06.09.2022

**Région:** FR

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

#### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

#### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Règlements UE

##### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

##### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
2	2-amino-2-méthylpropanol	124-68-5	204-709-8	75
3	ammoniac	1336-21-6	215-647-6	75
4	NOIR DE CARBONE	1333-86-4	215-609-9	75

##### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### **Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Nom commercial :** edding encre inclus dans: edding 8404 aérospatiale marqueur

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 16.01.2024

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 06.09.2022

**Région:** FR

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)**

B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
---	---

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 27896